



SEUL À LA MAISON

Il se peut que votre horaire de travail diffère de celui de votre enfant, l'obligeant ainsi à demeurer seul à la maison jusqu'à votre retour.

Avant de confier à votre enfant la responsabilité de veiller sur lui même, vous devez avant tout vous demander s'il a toutes les connaissances requises et les informations nécessaires pour réagir adéquatement en toute situation.

Posez-vous les questions suivantes :



- Mon enfant est-il suffisamment mature pour respecter les règles établies?
- Est-il capable de résoudre un problème et de prendre des décisions de façon responsable?
- A-t-il suffisamment confiance en lui pour réagir prudemment face aux situations d'urgence qui pourraient survenir?

Si vous avez répondu OUI à ces questions, votre enfant est prêt à faire le « grand saut ». Il est important de bien le préparer afin qu'il puisse faire face à différentes situations en toute confiance. Pour ce faire, nous vous recommandons de revoir les consignes de sécurité suivantes avec lui :

- Mentionnez à votre enfant à ne jamais dire qu'il est seul à la maison.
- Dites à votre enfant de ne pas ouvrir la porte ni parler à quiconque se présente chez vous, à moins que vous ne l'ayez autorisé à le faire au préalable.
- Assurez-vous que votre enfant sache qui appeler et quoi dire en cas d'urgence. Affichez tous les numéros d'urgence près de votre téléphone, y compris votre numéro et votre adresse. Il est très facile pour quiconque, spécialement un enfant, de paniquer en situation d'urgence.
- Assurez-vous que votre enfant sache comment verrouiller et déverrouiller toutes les portes et les fenêtres. Il doit aussi savoir comment armer et désarmer le système d'alarme, si vous en avez un.
- Établissez un centre d'informations et de messages dans la maison (sur le frigo ou un tableau d'affichage) où vos enfants et vous pourrez laisser des notes indiquant où chacun se trouve et quand ils seront de retour. Insistez pour que personne ne quitte la maison sans laisser ces informations sur le tableau, vous y compris!
- Utilisez l'afficheur ou un répondeur pour filtrer les appels. Rappelez à votre enfant qu'il ne doit jamais dire qu'il est seul lorsqu'il répond au téléphone. Si l'on demande à vous parler, il doit dire que vous êtes occupé et prendre le message.
- Conservez une trousse de premiers soins à la maison et assurez-vous que votre enfant soit en mesure de l'utiliser.
- Appelez régulièrement votre enfant pour vous assurer que tout va bien et avisez-le toujours si vous êtes en retard.



Lorsque vos enfants sont seuls à la maison, il est important d'établir des règles.

Dressez une liste des choses qu'ils peuvent et ne peuvent pas faire lorsqu'ils sont seuls permet d'assurer leur sécurité personnelle.

De plus, cela leur permet de faire face en toute confiance à différentes situations qui pourraient survenir pendant votre absence.



| | OUI | NON | COMMENTAIRES |
|---------------------|-----|-----|--------------|
| Utiliser Internet | | | |
| Jouer à l'extérieur | | | |
| Inviter un ami | | | |
| Aller chez un ami | | | |
| Se baigner | | | |
| Faire de la cuisson | | | |
| Etc. | | | |

Le Réseau Enfants-Retour offre une série d'ateliers de prévention, et ce, pendant toute l'année.
Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec nous au 514 843-4333
ou visitez notre site Internet au www.reseauenfantsretour.org